

CONSEIL — 228^e SESSION

NEUVIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, MERCREDI 29 MARS 2023, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Enseignements tirés de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et de ses organes auxiliaires

- 4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15462 et le rectificatif n° 1 présentant, conformément au C-DEC 223/3, une évaluation de la charge de travail du Secrétariat liée à la nouvelle structure du Conseil et de ses organes auxiliaires ainsi que les enseignements tirés.
- 5. Après examen, le Conseil :
 - a) reconnaît que les changements apportés récemment à la structure des organes auxiliaires et aux méthodes de travail du Conseil ont eu un effet positif en permettant à ce dernier de travailler de façon plus efficace et plus efficiente ;
 - b) prend note des informations contenues dans la note de travail et des observations du COG y relatives, et convient que, dans le droit fil des efforts visant à rendre le Conseil et ses organes auxiliaires plus efficaces, il sera nécessaire de poursuivre la discussion, notamment sur les points suivants :
 - réflexion sur les possibilités d'accorder plus d'attention aux questions et défis stratégiques auxquels l'Organisation et le secteur de l'aviation civile internationale sont confrontés, en tenant compte des rapports d'activités du Secrétariat comme indiqué aux paragraphes 4.3 et 4.5 de la note C-WP/15462 :
 - ii. examen des mandats du Comité des ressources humaines (HRC) et du Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP);
 - iii. mise en place et application d'un cadre de redevabilité à l'OACI;
 - iv. réflexion sur la nécessité d'appliquer le principe de la composition non limitée à tous les comités du Conseil ;
 - v. gestion de la documentation;
 - vi. incidences des nouvelles méthodes de travail sur le multilinguisme ;
 - vii. contributions et fonctionnement des groupes restreints du Conseil et des comités, et appui administratif nécessaire à leurs activités ;

- viii. moyens de rendre plus transparents et plus efficaces les échanges d'informations entre le Secrétariat et le Conseil de façon à compléter les mécanismes existants ;
- c) invite le Président et le Vice-Président du COG à consulter les membres du Conseil et le Secrétaire général en tenant compte des questions mentionnées au point b) ci-dessus, étant entendu que le Conseil se penchera sur les résultats de ces consultations qui lui seront présentés dans un rapport succinct à sa prochaine réunion stratégique hors siège (COSM).

Réunion stratégique du Conseil hors siège

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur le rapport verbal de son Président. Le Conseil prend note des nouveaux éléments d'information fournis par le Président concernant le thème de la COSM, la structure des débats, mais aussi les dispositions logistiques et administratives. Il est entendu que des détails supplémentaires seront communiqués par courriel au Conseil en temps voulu.

Programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 229^e session

- 7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15463 présentant le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 229^e session. Il est également saisi du rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) y relatif.
- 8. Après examen, le Conseil :
 - a) approuve le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 229^e session tel que présenté dans la note C-WP/15463, en tenant compte des observations du COG et des questions évoquées au cours des débats du Conseil, en particulier à propos de la CAAF/3 et de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG);
 - b) note au sujet du point intitulé « Rapport sur l'évaluation des besoins et des attentes des États membres » figurant à l'appendice G de la note de travail, que l'ANC aura la possibilité de donner son avis en tant que de besoin.
 - c) approuve la liste des séances d'information informelles proposées à l'appendice A du rapport verbal du COG, en y ajoutant une séance sur les incidences de la COVID-19 sur le secteur de l'aviation, sachant que certaines séances seront programmées pour la semaine précédant la phase comités, du 1^{er} au 5 mai 2023;
 - d) prend note de la liste des points proposés pour information telle qu'elle figure à l'appendice B du rapport verbal du COG, en rappelant que les représentantes et représentants au Conseil conservent le droit de proposer d'autres points pour examen par le Conseil ou ses comités, le cas échéant;
 - e) note que les décisions que le Conseil prend pendant la session en cours, qui ne sont pas encore prises en compte mais qui ont une incidence sur le programme des travaux de la 229° session, à savoir l'ajout de points supplémentaires, la modification de points existants ou le report de l'examen de points, seront intégrées dans une version révisée de la note C-WP/15463, laquelle sera publiée en temps opportun.

- 3 - C-DEC 228/9

Questions diverses

Résultats de la réunion officieuse du Conseil avec les institutions financières

- 9. Le Conseil prend note des informations présentées par son Président quant aux débats menés mardi 28 mars 2023 avec les institutions financières à l'occasion d'une réunion officieuse sur la décarbonation du secteur de l'aviation et quant aux étapes qui suivront cette réunion.
- 10. Après examen, le Conseil :
 - a) réaffirme qu'il est essentiel que l'OACI se mobilise durablement auprès des institutions financières, des investisseurs du secteur privé et des producteurs de carburants et, à cet égard, rappelle que des échanges de haut niveau auront lieu avec des investisseurs privés et des producteurs de carburants au cours de la 229^e session du Conseil;
 - b) rappelle la résolution A41-21 et, dans ce contexte, souligne qu'il est nécessaire que l'OACI déploie des efforts pour favoriser et nouer des partenariats public-privé et pour que les résultats de ces échanges soient utiles aux préparatifs de la CAAF/3 qui aura lieu en novembre 2023 ;
 - c) souligne qu'il importe que le Secrétariat poursuive ce dialogue avec les institutions financières pour les programmes de coopération technique de l'OACI, afin de veiller à ce qu'ils correspondent aux nombreuses priorités de l'Organisation (notamment la réalisation des objectifs liés au LTAG), et poursuive également l'étude de faisabilité pour le développement et le déploiement des SAF;
 - d) invite le Président du Conseil à écrire aux responsables des institutions financières pour établir les fondements d'une coopération renforcée et maintenir la dynamique nécessaire à la poursuite du dialogue avec ces institutions.

Mandat révisé du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

- 11. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la mise à jour verbale du Président du Comité de la gouvernance (COG) qui, conformément au paragraphe 3 f) du C-DEC 227/7, devait rendre compte de la poursuite de son examen de la clause 5.3 du mandat révisé du Comité consultatif. Le Conseil prend également note des informations complémentaires fournies par le Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures (D/LEB) à ce sujet.
- 12. Le Conseil remercie le COG d'avoir réfléchi plus avant à la question et convient de modifier la clause 5.3 du mandat révisé du Comité consultatif comme proposé par le COG, à savoir :
 - « 5.3 L'OACI indemnisera et dégagera de toute responsabilité les membres de l'EAAC à l'égard de tout dommage, réclamation ou perte qu'ils ou elles subiraient du fait d'activités exercées dans l'exercice de leurs responsabilités, à condition que ces activités soient exercées de bonne foi et avec la diligence voulue et que l'OACI soit immédiatement informée de toute situation dans laquelle de tels dommages, réclamations ou pertes pourraient survenir ».

C-DEC 228/9 -4-

Rapport du Groupe restreint sur l'innovation (SGI)

13. Le Conseil prend note de la mise à jour verbale faite au nom de la Présidente du Groupe restreint sur l'innovation (SGI) pour présenter les progrès accomplis par le Groupe jusque-là. Il est entendu que ce dernier rendra compte de l'état d'avancement de ses travaux à la 229^e session du Conseil.

Mise à jour concernant Mahan Air et les déroutements en vol

14. Conformément au paragraphe 5 du C-DEC 228/2, le Secrétaire général présente les résultats de l'analyse effectuée par le Secrétariat des conséquences éventuelles sur le plan juridique et en matière de sûreté et de sécurité d'événements tels que le vol de Mahan Air en partance pour Dubaï (Émirats arabes unis) depuis Téhéran (République islamique d'Iran) le 26 décembre 2022. Tout en prenant note des informations complémentaires qui lui sont fournies, le Conseil se déclare préoccupé par de telles situations, dans lesquelles un vol commercial peut être perturbé pour une raison quelconque, et qui risquent d'avoir une incidence négative sur les activités de l'aviation. Le Conseil prie le Secrétariat de continuer à surveiller ce type d'événements et de le tenir informé de l'évolution de la situation si nécessaire.

Mise à jour sur la question de l'égalité des sexes

15. Le Conseil prend note des informations fournies par la Présidente du Groupe restreint chargé des questions de genre, en particulier relativement à la lettre aux États M 17.4 – 23/24 datée du 23 mars 2023 portant sur l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et sur la promotion des femmes dans le secteur de l'aviation internationale. Le Conseil prie instamment les États membres de répondre dans les meilleurs délais.

Examen d'une question par procédure écrite

16. Aucune observation n'ayant été reçue au 27 mars 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 20 mars 2023, il est noté que la proposition d'amendement de la *Politique de sanctions de l'OACI à l'encontre des fournisseurs* figurant dans la note C-WP/15481 est considérée comme approuvée par le Conseil.

Débris spatiaux

17. Le Conseil note que des informations à ce sujet seront fournies en temps utile.

Nomination de membres suppléants à la Commission de navigation aérienne (ANC)

18. Aucune observation n'ayant été reçue au 29 mars 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 22 mars 2023, il est noté que Mme Nicole Mikel-Brumfield, désignée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, est nommée membre suppléante de M. Donald Ward à la Commission de navigation aérienne, avec effet au 21 mars 2023.